CSE du jeudi 18 septembre2019

Déclaration SNES-FSU

Bonjour à toutes et à tous,

et bienvenue aux nouveaux membres du CSE que nous installons ce jour. Ils découvriront bien vite la diversité des dossiers que nous traitons dans cette instance et la richesse des échanges que nous pouvons y mener. Souhaitons que cette année les avis majoritaire, mêmes consultatifs, du CSE soient suivis d'effets.

En ce CSE de septembre, un bilan de rentrée

En collège se poursuit la dégradation des conditions de travail et d'étude : sur Lyon, par exemple, le seuil des effectifs de classe a été fixé à 30 élèves, seuil qui ne prend pas en compte les élèves d'Ulis ou de Segpa, des élèves sont encore en attente d'affectation sur Créteil…Des dispositifs non réglementaires s'imposent aux collègues sans qu'ils soient toujours volontaires : quart d'heure de lecture, art oratoire, discipline positive, 45 mn en langues vivantes… Quand est-il possible d'enseigner ?

Alors que les sénateurs et les députés ont supprimé l'article créant les EPLSEF, des expérimentations d'école du socle se multiplient dans les zones rurales (dans la Manche par exemple…).

En lycée, la situation est connue : les élèves sont officiellement pris en charge, mais la classe de première prend l'eau de toute part. Programmes et évaluations (contenus, organisation, calendrier...), cohérence des enseignements, groupes classe, équipes pédagogiques… c'est l'éparpillement façon puzzle, et l'institution est aux abonnés absents, aucune réponse n'est apportée à la masse des difficultés non anticipées. Le SNES-FSU demande l'installation d'urgence du comité de suivi, l'annulation de la première session des E3C. Nous demandons aussi que le décret sur les indemnités d'examen soit appliqué pour l'ensemble des épreuves du DNB et du baccalauréat.

De manière plus générale, nous demandons aussi d'être associés aux réflexions en cours sur la santé scolaire, sur l'inclusion et en particulier les adaptations pédagogiques se matérialisant par des prescriptions sur les évaluations certificatives.

Le ministre et certains recteurs ont émis des menaces de sanction envers les collègues ayant retenu les notes du baccalauréat. Le SNES-FSU demande qu'aucune sanction ne soit appliquée.

Orientation

Une réforme de l'orientation est annoncée. Suite à la Loi avenir professionnel, le MEN a fait le choix de négociations avec les régions plutôt que consulter ses personnels et leurs représentants. Sous couvert de moderniser, d'améliorer l'accompagnement à l'orientation des élèves, le ministère envisage un démantèlement du service public d'orientation scolaire : transfert des missions des PsyEN-EDO à des enseignants et CPE après quelques heures de certification, transfert de 200 postes des personnels des Dronisep au régions, fermetures de CIO… toujours plus de régionalisation et la territorialisation d'une orientation instrumentalisée pour servir les besoins économiques locaux, ou permettre une meilleure régulation des flux dans les filières de l'enseignement supérieur en tension.

Textes de ce jour

Nous continuons de voir passer les textes d'application (l'an dernier, il s'agissait d'ailleurs plutôt d'anticipation) de la Loi pour une école de la confiance. Nous avons déjà dit ici et au CTM combien la suppression du Cnesco, organe qui a su prouver à la fois sa loyauté et son indépendance, nous semblait contreproductive. Nous n'avons pas changé d'avis et voterons contre le texte d'application.